

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **ATTIJARI BANK**

**Siège Social** : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Jaouhar Ben Zid et Mr Nouredine HAJJI.

**ATTIJARI BANK**  
**BILAN CONSOLIDE**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2022	31/12/2021 (*)	Variation	
				Montant	%
<b>ACTIF</b>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	1 615 034	1 353 723	261 311	19,30%
Créances sur les établissements bancaires et financiers *	(1-2)	505 587	305 295	200 292	65,61%
Créances sur la clientèle *	(1-3)	7 181 377	6 826 979	354 398	5,19%
Portefeuille-titres commercial	(1-4)	666 601	844 545	(177 944)	(21,07%)
Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 110 723	1 076 121	34 602	3,22%
Titres mis en équivalence	(1-5)	12	39	(27)	(69,23%)
Valeurs immobilisées	(1-6)	160 696	147 118	13 578	9,23%
Goodwill		410	507	(97)	(19,14%)
Autres actifs	(1-7)	500 082	453 312	46 770	10,32%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 740 522</b>	<b>11 007 639</b>	<b>732 883</b>	<b>6,66%</b>
<b>PASSIF</b>					
Banque Centrale, CCP	(2-1)	139 112	400 209	(261 097)	(65,24%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers *	(2-2)	29 614	23 685	5 929	25,03%
Dépôts et avoirs de la clientèle *	(2-3)	9 214 365	8 381 126	833 239	9,94%
Emprunts et ressources spéciales	(2-4)	341 859	323 717	18 142	5,60%
Autres passifs	(2-5)	945 673	884 740	60 933	6,89%
Impôt différé Passif	(2-6)	711	711	0	0,02%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 671 334</b>	<b>10 014 188</b>	<b>657 146</b>	<b>6,56%</b>
<b>TOTAL INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>56 714</b>	<b>49 160</b>	<b>7 554</b>	<b>15,37%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
Capital	(3)	203 710	203 710	0	0,00%
Réserves		403 179	356 667	46 512	13,04%
Autres capitaux propres		3 646	3 646	0	0,00%
Résultats reportés		205 645	213 937	(8 292)	(3,88%)
Résultat de la période		196 294	166 331	29 963	18,01%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 012 474</b>	<b>944 291</b>	<b>68 183</b>	<b>7,22%</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 740 522</b>	<b>11 007 639</b>	<b>732 883</b>	<b>6,66%</b>

Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

**ATTIJARI BANK**  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
				Montant	%
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>	<b>(4-1)</b>				
Cautions, avals et autres garanties données		596 204	566 118	30 086	5,31%
Crédits documentaires		374 067	392 323	(18 256)	(4,65%)
Actifs donnés en garantie		95 000	400 000	(305 000)	(76,25%)
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 065 271</b>	<b>1 358 441</b>	<b>(293 170)</b>	<b>(21,58%)</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>	<b>(4-2)</b>				
Engagements de financement donnés		347 667	345 126	2 541	0,74%
Engagements sur titres		0	38	(38)	(100,00%)
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>347 667</b>	<b>345 164</b>	<b>2 503</b>	<b>0,73%</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>	<b>(4-3)</b>				
Engagements de financement reçus		119 912	610 116	(490 204)	(80,35%)
Garanties reçues		2 971 820	2 995 194	(23 374)	(0,78%)

**ATTIJARI BANK**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	Exercice 2022	Exercice 2021 (*)	Variation	
				Montant	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	651 728	577 872	73 856	12,78%
Commissions (en produits)	(5-2)	135 969	127 371	8 598	6,75%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières *	(5-3)	129 497	117 887	11 610	9,85%
Revenus du portefeuille d'investissement *	(5-4)	76 489	73 709	2 780	3,77%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>993 683</b>	<b>896 839</b>	<b>96 844</b>	<b>10,80%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
Intérêts courus et charges assimilées	(5-5)	(334 947)	(305 460)	(29 487)	9,65%
Commissions encourues		(10 441)	(9 582)	(859)	8,97%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(345 388)</b>	<b>(315 042)</b>	<b>(30 346)</b>	<b>9,63%</b>
Produits des autres activités	(5-6)	111 333	106 640	4 693	4,40%
Charges des autres activités	(5-7)	(95 200)	(87 381)	(7 819)	8,95%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>664 428</b>	<b>601 056</b>	<b>63 372</b>	<b>10,54%</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(35 827)	(25 817)	(10 010)	38,77%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		(901)	105	(1 006)	(957,92%)
Autres produits d'exploitation	(5-8)	15 246	12 635	2 611	20,66%
Frais de personnel	(5-9)	(210 263)	(203 728)	(6 535)	3,21%
Charges générales d'exploitation	(5-10)	(82 767)	(81 587)	(1 180)	1,45%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(17 513)	(19 632)	2 119	(10,79%)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>332 403</b>	<b>283 034</b>	<b>49 369</b>	<b>17,44%</b>
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(28)	4	(32)	(798,90%)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(35 353)	(26 323)	(9 030)	34,31%
Impôt sur les bénéfices		(83 502)	(66 937)	(16 565)	24,75%
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>213 519</b>	<b>189 776</b>	<b>23 743</b>	<b>12,51%</b>
Part de résultat revenant aux minoritaires		(9 044)	(7 843)	(1 201)	15,32%
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE</b>		<b>204 476</b>	<b>181 933</b>	<b>22 543</b>	<b>12,39%</b>
Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires	(5-11)	(8 182)	(15 602)	7 420	(47,56%)
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE</b>		<b>196 294</b>	<b>166 331</b>	<b>29 963</b>	<b>18,01%</b>
<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en DT)</b>	(5-12)	<b>4,8</b>	<b>4,1</b>	<b>0,72</b>	<b>17,51%</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION (en DT)</b>	(5-12)	<b>4,8</b>	<b>4,1</b>	<b>0,72</b>	<b>17,51%</b>

(\*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

**ATTIJARI BANK**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2022 AU 31 DECEMBRE 2022**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
				Montant	%
<b>Flux d'exploitation</b>					
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		817 302	784 042	33 260	4,24%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(339 240)	(366 013)	26 773	(7,31%)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(189 450)	(9 864)	(179 586)	-
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(209 454)	(404 526)	195 072	(48,22%)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		813 390	785 688	27 702	3,53%
Titres de placement		238 677	(247 969)	486 646	(196,25%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(244 052)	(225 916)	(18 136)	8,03%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(252 766)	29 428	(282 194)	-
Impôt sur les bénéfices		(92 729)	(70 891)	(21 838)	30,81%
<b>Total Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>		<b>541 678</b>	<b>273 979</b>	<b>267 699</b>	<b>97,71%</b>
<b>Flux d'investissement</b>					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		82 560	73 978	8 582	11,60%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(38 869)	(284 097)	245 228	(86,32%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(30 888)	(23 518)	(7 370)	31,34%
<b>Total Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement</b>		<b>12 803</b>	<b>(233 637)</b>	<b>246 440</b>	<b>(105,48%)</b>
<b>Flux de financement</b>					
Emission d'emprunts		60 000	0	60 000	-
Remboursement d'emprunts		(24 683)	(27 124)	2 441	(9,00%)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(15 566)	(15 545)	(21)	0,14%
Dividendes		(128 112)	(107 744)	(20 368)	18,90%
<b>Total Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>		<b>(108 361)</b>	<b>(150 413)</b>	<b>42 052</b>	<b>(27,96%)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		446 120	(110 071)	556 191	-
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 137 260	1 247 331	(110 071)	(8,82%)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>(6)</b>	<b>1 583 380</b>	<b>1 137 260</b>	<b>446 120</b>	<b>39,23%</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31 Décembre 2022**

## **I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- ✓ la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- ✓ les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- ✓ les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars tunisiens.

## **II. PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION**

### **1. Périmètre**

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- ✓ la société mère : Attijari Bank;
- ✓ les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- ✓ les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés.

### **2. Méthodes de consolidation**

#### **2.1 Sociétés consolidées par intégration globale**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

## **2.2 Sociétés mises en équivalence**

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

## **3. Règles de consolidation**

### **3.1 Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation**

#### **3.1.1 Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

#### **3.1.2 Ecart de première consolidation**

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

##### **(a) Écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

##### **(b) Goodwill**

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

### **3.2 Opérations réciproques et opérations internes**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

## **4. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation**

### **4.1. Règles de présentation des créances à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

### **4.2. Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

#### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

#### **Actifs classés :**

##### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### **Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

### **Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

### **Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

### **Taux de provision**

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

#### **4.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte**

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars ainsi que les créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

#### **4.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

#### **4.5 Provision collective**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N°91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022 et la circulaire 2023-02 du 24 février 2023 dont les dispositions sont applicables à l'exercice 2022 et les exercices ultérieurs, la banque a constitué au titre de l'année 2022 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2023-02 du 24 février 2023.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes, par segment de clientèle et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe de contreparties, lequel taux est estimé sur un historique de 5 ans ; année 2020 et année de référence exclues. Ce taux correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- En application de la nouvelle méthodologie, les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par les facteurs d'ajustement «  $\Delta_{gi}$  » suivants :

<b>Groupe de contreparties</b>	<b><math>\Delta_{gi}</math></b>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	6,00%
Industries mécaniques et électriques	4,50%
Oléifacteurs	2,25%
Industries agroalimentaires	2,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	4,00%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Commerce	2,00%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	3,25%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
<b>Particuliers</b>	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	1,50%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	2,00%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	1,00%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	1,50%

- L'application des taux de provisionnement standards « TP<sub>gi</sub> » qui se présentent comme suit :

<b>Groupe de contreparties</b>	<b>TP<sub>gi</sub></b>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	35%
Industries mécaniques et électriques	35%
Oléifacteurs	35%
Industries agroalimentaires	35%
Industries pharmaceutiques	35%
Autres industries	35%
BTP	35%
Tourisme	35%
Agences de voyage	35%
Agence de location de voitures	35%
Promotion immobilière	30%
Commerce	35%
Santé	35%
Télécom et TIC	35%
Autres services	35%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	35%
Autres organismes publics	35%
<b>Particuliers</b>	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	15%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	35%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	15%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	35%

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2022 à ce titre s'élèvent à 16 425 KDT amenant le total des provisions collectives à 71 750 KDT.

#### **4.6 Provision additionnelle**

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire a fait dégager un stock de provision de 38 913 KDT au 31/12/2022 dont une dotation additionnelle nette de 6 682 KDT au titre de l'exercice 2022.

#### **4.7 Portefeuille-titres**

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

##### **- Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

##### **- Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

##### **- Titres d'investissement**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### **4.8 Valeurs immobilisées**

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	20%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

Par ailleurs, les charges à répartir sont résorbées linéairement en appliquant les taux suivants :

Charges à répartir hors frais d'émission des emprunts	33%
Frais d'émission des emprunts	14,30%

#### **4.9 Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

#### **4.10 Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

#### **4.11 Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

#### **4.12 Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

#### **4.13 Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont déduits du résultat.

#### **4.14 Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2022 sont rajoutées au résultat.

#### **4.15 Radiation des créances**

En application de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2022-01 du 1er mars 2022 relative à la prévention et résolution des créances non performantes visant à réduire les créances classées au niveau du bilan ainsi que la mise en place d'un dispositif de prévention, Attijari bank et Attijari Leasing ont réalisé courant l'exercice 2022 chacune une opération de radiation des créances non performantes depuis 5 ans et qui respectent les conditions y relatives fixées par la législation fiscale en vigueur.

Dans ce cadre, la banque a réalisé une opération de radiation pour un encours global de 128,4 MDT totalement couvert par des agios réservés à concurrence de 20,6 MDT et des provisions individuelles et additionnelles à concurrence de 107,8 MDT. Au même titre, Attijari Leasing a réalisé à son tour une opération de radiation pour un encours global de 11,6 MDT couvert par des agios réservés à concurrence de 0,9 MDT et des provisions à concurrence de 10,5 MDT.

#### **4.16 Présentation des états financiers**

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2021 que celles relatives à l'année 2022.

#### 4.17 Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, les changements de présentation ont été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2021 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

##### Retraitements du bilan consolidé

Rubrique	31/12/2021 Publié	Reclassement de présentation	31/12/2021 Retraité
<b>AC2-</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers *	272 997	32 298	305 295
<b>AC3-</b> Créances sur la clientèle *	6 859 277	(32 298)	6 826 979
<b>PA2-</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers *	20 098	3 587	23 685
<b>PA3-</b> Dépôts et avoirs de la clientèle *	8 384 713	(3 587)	8 381 126

(\*) Il s'agit du changement d'affectation des sociétés de micro-finance du poste AC3 «Créances sur la clientèle» vers le poste AC2 «Créances sur les établissements bancaires et financiers» et du poste PA3 «Dépôts et avoirs de la clientèle» vers le poste PA2 «Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers».

##### Retraitements de l'état de résultat consolidé

Rubrique	Exercice 2021 Publié	Reclassement de présentation	Exercice 2021 Retraité
<b>PR3-</b> Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières *	117 939	(52)	117 887
<b>PR4-</b> Revenus du portefeuille d'investissement *	73 657	52	73 709

(\*) Il s'agit du reclassement de présentation des intérêts sur les titres participatifs du poste PR3 «Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières» vers le poste PR4 «Revenus du portefeuille d'investissement».

## PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	31/12/2022				31/12/2021		
	Nature	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de conso	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de conso
Attijari Bank	Mère	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Filiale	62,29%	64,14%	IG	62,29%	64,14%	IG
Attijari Assurance	Filiale	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	Filiale	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Filiale	99,92%	99,92%	IG	99,92%	99,92%	IG
Attijari Sicar	Filiale	76,80%	76,55%	IG	76,80%	76,55%	IG
Attijari Gestion	Filiale	99,88%	99,88%	IG	99,88%	99,88%	IG
Attijari Immobilière	Filiale	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Attijari Finance	Entreprise associée	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Entreprise associée	0,01%	0,01%	ME	0,01%	0,01%	ME

IG : Intégration Globale

ME : Mise en équivalence

## **NOTES EXPLICATIVES** (Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### **NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE**

#### **NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF**

##### **NOTE 1-1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 1 615 034 KDT contre 1 353 723 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 261 311 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Caisse Dinars	79 767	80 269	(502)	(0,62%)
Caisse Devises	12 841	12 352	489	3,96%
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	15 893	8 532	7 361	86,28%
Banque Centrale comptes ordinaires	46 513	773 213	(726 700)	(93,98%)
Placements auprès de la banque centrale	1 460 220	479 653	980 567	204,43%
Créances rattachées	269	13	256	1972,41%
Centres de chèques postaux et TGT	493	146	347	237,49%
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(962)	(455)	(507)	111,43%
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>1 615 034</b>	<b>1 353 723</b>	<b>261 311</b>	<b>19,30%</b>

##### **NOTE 1-2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 505 587 KDT contre 305 295 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 200 292 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Créances sur banques non résidentes	132 104	52 719	79 385	150,58%
Créances sur les banques résidentes	114 220	150 462	(36 242)	(24,09%)
Créances sur les établissements financiers	259 702	102 550	157 152	153,24%
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	2	5	(3)	(51,26%)
Provisions sur les établissements bancaires et financiers	(441)	(441)	0	0,00%
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>505 587</b>	<b>305 295</b>	<b>200 292</b>	<b>65,61%</b>

### **NOTE 1-3 : Créances sur la clientèle**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 7 181 377 KDT contre 6 826 979 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 354 398 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Comptes débiteurs</b>				
Comptes débiteurs de la clientèle	387 529	344 426	43 103	12,51%
Créances rattachées	12 746	11 385	1 361	11,96%
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>400 275</b>	<b>355 811</b>	<b>44 464</b>	<b>12,50%</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>				
Portefeuille crédits	6 692 766	6 747 709	(54 943)	(0,81%)
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	12 504	11 501	1 003	8,72%
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	56 493	49 185	7 308	14,86%
Impayés	88 658	83 742	4 916	5,87%
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	609 685	368 425	241 260	65,48%
Provisions pour créances douteuses	(655 694)	(731 821)	76 127	(10,40%)
Agios réservés	(80 561)	(96 065)	15 504	(16,14%)
Créances rattachées	38 822	19 168	19 654	102,53%
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>6 762 673</b>	<b>6 451 844</b>	<b>310 829</b>	<b>4,82%</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>18 429</b>	<b>19 324</b>	<b>(895)</b>	<b>(4,63%)</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>7 181 377</b>	<b>6 826 979</b>	<b>354 398</b>	<b>5,19%</b>

### **NOTE 1-4 : Portefeuille-titres commercial**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 666 601 KDT contre 844 545 KDT au 31 décembre 2021, soit une diminution de 177 944 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Bons de trésor	634 541	679 812	(45 271)	(6,66%)
Autres titres de placement	31 263	161 855	(130 592)	(80,68%)
Provisions sur titres de placement	(9 623)	(7 175)	(2 448)	34,12%
Créances rattachées	10 420	10 053	367	3,65%
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>666 601</b>	<b>844 545</b>	<b>(177 944)</b>	<b>(21,07%)</b>

### **NOTE 1-5 : Portefeuille d'investissement**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 1 110 723 KDT contre 1 076 121 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 34 602 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Titres d'investissement</b>				
BTA Investissement	720 717	946 168	(225 451)	(23,83%)
Obligations	106 321	7 007	99 314	1417,36%
Créances rattachées	29 278	36 126	(6 848)	(18,96%)
Provisions sur BTA Investissement	(26)	(38)	12	(32,58%)
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>856 290</b>	<b>989 263</b>	<b>(132 973)</b>	<b>(13,44%)</b>
<b>Titres de participation</b>				
Titres de participation libérés	267 068	101 242	165 826	163,79%
Provisions pour dépréciation titres	(15 264)	(17 097)	1 833	(10,72%)
Créances rattachées	2 629	2 713	(84)	(3,11%)
<b>Total des titres de participation</b>	<b>254 433</b>	<b>86 858</b>	<b>167 575</b>	<b>192,93%</b>
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>1 110 723</b>	<b>1 076 121</b>	<b>34 602</b>	<b>3,22%</b>

### **NOTE 1-6 : Titres mis en équivalence**

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 12 KDT au 31 décembre 2022. Ce poste se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
ATTIJARI FINANCE	(6)	20	(26)	(129,92%)
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	18	19	(1)	(7,41%)
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>12</b>	<b>39</b>	<b>(27)</b>	<b>(70,24%)</b>

### **NOTE 1-7 : Valeurs immobilisées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 160 696 KDT contre 147 118 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 13 578 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Constructions	63 963	59 050	4 913	8,32%
Agencements, Aménagements et Installations	18 713	18 195	518	2,84%
Terrains	8 553	8 798	(245)	(2,78%)
Logiciels de base	20 913	16 330	4 583	28,06%
Matériel Informatique	18 777	16 620	2 157	12,98%
Matériel & Mobilier	5 473	5 282	191	3,62%
Matériel Roulant	638	1 089	(451)	(41,41%)
Autres Immobilisations	27 462	27 468	(6)	(0,02%)
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(3 796)	(5 714)	1 918	(33,57%)
<b>Total Valeurs immobilisées</b>	<b>160 696</b>	<b>147 118</b>	<b>13 578</b>	<b>9,23%</b>

### **NOTE 1-8 : Autres actifs**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 500 082 KDT contre 453 312 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 46 770 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Crédits directs et avances au personnel	353 944	319 825	34 119	10,67%
Débit à régulariser et divers	73 448	71 253	2 195	3,08%
Prêts sur fonds social	7 972	8 302	(330)	(3,97%)
Créances prises en charge par l'Etat	1 467	2 200	(733)	(33,33%)
Etat, impôts et taxes	8 330	7 457	873	11,71%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	41 042	32 631	8 411	25,78%
Débiteurs divers	16 632	16 135	497	3,08%
Dépôts et cautionnements	5 132	5 172	(40)	(0,77%)
Provisions sur autres actifs	(7 885)	(9 663)	1 778	(18,40%)
<b>Total Autres actifs</b>	<b>500 082</b>	<b>453 312</b>	<b>46 770</b>	<b>10,32%</b>

## **NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**

### **NOTE 2-1 : Banque centrale, CCP**

Le poste Banque centrale et CCP accuse au 31 décembre 2022 un solde de 139 112 KDT contre un solde de 400 209 KDT au 31 décembre 2021, soit une diminution de 261 097 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Appel d'offre	139 000	400 000	(261 000)	(65,25%)
Dettes rattachées Banque Centrale et CCP passif	112	209	(97)	(46,42%)
<b>Total Banque centrale et CCP passif</b>	<b>139 112</b>	<b>400 209</b>	<b>(261 097)</b>	<b>(65,24%)</b>

### **NOTE 2-2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 26 614 KDT contre 23 685 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 5 929 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Banques résidentes	8	8	0	0,21%
Banques non résidentes	7 359	8 789	(1 430)	(16,27%)
Etablissements financiers	22 233	14 875	7 358	49,47%
Dettes rattachées	14	13	1	9,05%
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>29 614</b>	<b>23 685</b>	<b>5 929</b>	<b>25,03%</b>

### **NOTE 2-3 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 9 214 365 KDT contre 8 381 126 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 833 239 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dépôts à vue	4 149 356	3 948 434	200 922	5,09%
Comptes d'épargne	3 018 694	2 812 646	206 048	7,33%
Bons de caisse	590 204	564 755	25 449	4,51%
Comptes à terme	509 588	420 222	89 366	21,27%
Autres produits financiers	167 031	108 459	58 572	54,00%
Certificats de dépôts	126 500	121 000	5 500	4,55%
Autres sommes dues à la clientèle	607 233	376 114	231 119	61,45%
Dettes rattachées	45 759	29 496	16 263	55,14%
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>9 214 365</b>	<b>8 381 126</b>	<b>833 239</b>	<b>9,94%</b>

#### **NOTE 2-4 : Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 341 859 KDT contre 323 717 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 18 142 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Emprunts obligataires	139 962	90 264	49 698	55,06%
Autres Fonds empruntés	142 528	156 908	(14 380)	(9,16%)
Ressources spéciales	54 963	70 529	(15 566)	(22,07%)
Dettes rattachées	4 406	6 016	(1 610)	(26,76%)
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>341 859</b>	<b>323 717</b>	<b>18 142</b>	<b>5,60%</b>

#### **NOTE 2-5 : Autres passifs**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 945 673 KDT contre 884 740 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 60 933 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Créditeurs divers	111 169	143 201	(32 032)	(22,37%)
Charges à payer	85 700	91 308	(5 608)	(6,14%)
Crédit à régulariser et divers	685 499	581 102	104 397	17,97%
Exigibles après encaissement	30 400	40 767	(10 367)	(25,43%)
Impôts et taxes	32 906	28 362	4 544	16,02%
<b>Total Autres passifs</b>	<b>945 673</b>	<b>884 740</b>	<b>60 933</b>	<b>6,89%</b>

#### **NOTE 2-6 : Impôts différés Passif**

Les passifs d'impôts différés s'élèvent à 711 KDT au 31 décembre 2022. Ce passif d'impôt différé provient essentiellement de l'impôt différé sur les éliminations des dépréciations et des provisions internes.

#### **NOTE 3 : Capitaux propres**

Le capital social s'élève au 31 décembre 2022 à 203 710 KDT composé de 40 741 997 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2022 :

		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2021	DIVIDENDES	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAIT DE CONSO	RÉSULTAT	CLOTURE
ATTIJARI BANK	Capital	203 710	-					-	203 710
	Réserves	545 072	154 432	(124 062)	163			-	575 604
	Résultat	154 432	(154 432)					181 784	181 784
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(236)	3					-	(233)
	Résultat	3	(3)					(29)	(29)
ATTIJARI GESTION	Réserves	137	1 026	(1 064)	(12)			-	87
	Résultat	1 026	(1 026)					1 444	1 444
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(1 545)	(404)					-	(1 949)
	Résultat	(404)	404					(454)	(454)
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	52	(122)	24	(162)			-	(208)
	Résultat	(122)	122					601	601
ATTIJARI LEASING	Réserves	19 258	4 423	(2 263)				-	21 418
	Résultat	4 423	(4 423)					4 706	4 706
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	(9)	1					-	(8)
	Résultat	1	(1)					1	1
ATTIJARI RECOUVREMENT	Réserves	227	(32)					-	195
	Résultat	(32)	32					236	236
ATTIJARI SICAR	Réserves	(1 446)	806	(740)				-	(1 380)
	Résultat	806	(806)					367	367
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	12 740	6 198	5				-	18 943
	Résultat	6 198	(6 198)					7 637	7 637
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>Capital</b>	<b>203 710</b>	<b>-</b>					<b>-</b>	<b>203 710</b>
	<b>Réserves</b>	<b>574 250</b>	<b>166 331</b>	<b>(128 100)</b>	<b>(11)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>612 469</b>
	<b>Résultat</b>	<b>166 331</b>	<b>(166 331)</b>					<b>196 294</b>	<b>196 294</b>

## **NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**

### **NOTE 4-1 : PASSIFS EVENTUELS**

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2022 un solde de 596 204 KDT contre 566 118 KDT au 31 décembre 2021.

Les crédits documentaires s'élèvent à 374 067 KDT au 31 décembre 2022 contre 392 323 KDT au 31 décembre 2021.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 95 000 au 31 décembre 2022 contre 400 000 KDT au 31 décembre 2021.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Cautions, avals et autres garanties données	596 204	566 118	30 086	5,31%
Crédits documentaires	374 067	392 323	(18 256)	(4,65%)
Actifs donnés en garantie	95 000	400 000	(305 000)	(76,25%)
<b>Total Passifs éventuels</b>	<b>1 065 271</b>	<b>1 358 441</b>	<b>(293 170)</b>	<b>(21,58%)</b>

### **NOTE 4-2 : ENGAGEMENTS DONNES**

Les engagements donnés présentent un solde de 347 667 KDT au 31 décembre 2022 contre 345 164 KDT au 31 décembre 2021.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Engagements de financement donnés	347 667	345 126	2 541	0,74%
Engagements sur titres	0	38	(38)	(100,00%)
<b>Total Engagements donnés</b>	<b>347 667</b>	<b>345 164</b>	<b>2 503</b>	<b>0,73%</b>

### **NOTE 4-3 : ENGAGEMENTS RECUS**

Les engagements reçus correspondent à des engagements de financement reçus et à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 3 091 732 KDT au 31 décembre 2022 contre 3 605 310 KDT au 31 décembre 2021.

## **NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLDE**

### **LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 896 839 KDT au 31 décembre 2021 à 993 683 KDT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une progression de 96 844 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### **NOTE 5-1 : Intérêts et revenus assimilés**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 651 728 KDT contre 577 872 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 73 856 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	12 513	2 799	9 714	347,04%
Opérations avec la clientèle	615 351	553 594	61 757	11,16%
Autres intérêts et revenus assimilés	23 864	21 479	2 385	11,10%
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>651 728</b>	<b>577 872</b>	<b>73 856</b>	<b>12,78%</b>

#### **NOTE 5-2 : Commissions (en produit)**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 135 969 KDT contre 127 371 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 8 598 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	33 584	33 108	476	1,44%
Commissions sur moyens de paiement	70 581	59 040	11 541	19,55%
Commissions sur opérations de crédits	20 664	20 323	341	1,68%
Commission sur opérations internationales	7 332	7 574	(242)	(3,20%)
Commissions sur autres opérations bancaires	3 808	7 326	(3 518)	(48,02%)
<b>Total Commissions</b>	<b>135 969</b>	<b>127 371</b>	<b>8 598</b>	<b>6,75%</b>

### **NOTE 5-3 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 129 497 KDT contre 117 887 KDT au 31 décembre 2021, soit une hausse de 11 610 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Gain net sur opérations de change	66 746	65 922	824	1,25%
Gain net sur titres de placement et transaction	62 814	51 977	10 837	20,85%
Dotation aux provisions sur titres de placement	(63)	(12)	(51)	423,13%
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>129 497</b>	<b>117 887</b>	<b>11 610</b>	<b>9,85%</b>

### **NOTE 5-4 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 76 489 KDT contre 73 709 KDT au 31 décembre 2021, soit une progression de 2 780 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Revenus sur titres d'investissement	68 541	69 363	(822)	(1,19%)
Intérêts sur obligations	2 104	404	1 700	420,76%
Dividendes	5 801	3 905	1 896	48,56%
Autres revenus	43	37	6	17,37%
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>76 489</b>	<b>73 709</b>	<b>2 780</b>	<b>3,77%</b>

## **LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 315 042 KDT au 31 décembre 2021 à 345 388 KDT au 31 décembre 2022, enregistrant ainsi une augmentation de 30 346 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

### **NOTE 5-5 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 334 947 KDT contre 305 460 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 29 487 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	18 603	14 281	4 322	30,27%
Opérations avec la clientèle	287 676	256 325	31 351	12,23%
Emprunts et ressources spéciales	6 043	10 214	(4 171)	(40,84%)
Autres intérêts et charges	22 625	24 640	(2 015)	(8,18%)
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>334 947</b>	<b>305 460</b>	<b>29 487</b>	<b>9,65%</b>

### **NOTE 5-6 : Produits des autres activités**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 111 333 KDT contre un solde de 106 640 KDT au 31 décembre 2021, soit une hausse de 4 693 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

### **NOTE 5-7 : Charges des autres activités**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 95 200 KDT contre un solde de 87 381 KDT au 31 décembre 2021, soit une hausse de 7 819 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Dotations aux provisions techniques d'assurance vie	95 142	87 300	7 842	8,98%
Dotations / Reprises aux / des autres provisions techniques	58	81	(23)	(28,04%)
<b>Total Charges des autres activités</b>	<b>95 200</b>	<b>87 381</b>	<b>7 819</b>	<b>8,95%</b>

### **NOTE 5-8 : Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 15 246 KDT contre 12 635 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 2 611 KDT qui se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Intérêts sur crédits au personnel	11 737	9 884	1 853	18,75%
Revenus immobiliers	198	194	4	1,94%
Autres produits d'exploitation	3 311	2 557	754	29,49%
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>15 246</b>	<b>12 635</b>	<b>2 611</b>	<b>20,66%</b>

### **NOTE 5-9 : Frais de personnel**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 210 263 KDT contre 203 728 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 6 535 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Rémunérations du personnel	159 042	147 351	11 691	7,93%
Charges sociales	32 643	31 327	1 316	4,20%
Autres charges liées au personnel	18 578	25 050	(6 472)	(25,84%)
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>210 263</b>	<b>203 728</b>	<b>6 535</b>	<b>3,21%</b>

### **NOTE 5-10 : Charges générales d'exploitation**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 82 767 KDT contre 81 587 KDT au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 1 180 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Loyers et services extérieurs	29 727	26 505	3 222	12,16%
Cotisation fonds de garantie	21 853	21 829	24	0,11%
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	9 209	8 342	867	10,39%
Annonces et insertions publicitaires	4 760	4 257	503	11,81%
Impôts et taxes	2 708	4 344	(1 636)	(37,66%)
Missions réceptions	1 555	1 054	501	47,51%
Fournitures de bureaux	1 235	982	253	25,81%
Frais du conseil et d'assemblée	989	840	149	17,72%
Dons et cotisations	743	1668	(925)	(55,47%)
Documentation centrale	633	259	374	144,29%
Frais d'actes et contentieux	117	728	(611)	(83,95%)
Transport et déplacement	123	126	(3)	(2,66%)
Autres	9 115	10 653	(1 538)	(14,44%)
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>82 767</b>	<b>81 587</b>	<b>1 180</b>	<b>1,45%</b>

### **NOTE 5-11 : Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2022 un solde de 8 182 KDT contre 15 602 KDT au 31 décembre 2021, soit une diminution de 7 420 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Cotisation sociale de solidarité conjoncturelle	8 182	3 954	4 228	106,93%
Dons au profit de l'Etat	0	11 648	(11 648)	(100,00%)
<b>Total solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires</b>	<b>8 182</b>	<b>15 602</b>	<b>(7 420)</b>	<b>(47,56%)</b>

### **NOTE 5-12 : Résultat par action**

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 4,8 dinars contre 4,1 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Résultat net en KDT	196 294	166 331
Nombre moyen d'actions	40 741 997	40 741 997
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>4,8</b>	<b>4,1</b>
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	<b>4,8</b>	<b>4,1</b>

### **NOTE 6 : NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 1 583 380 KDT au 31 décembre 2022 contre 1 137 260 KDT au 31 décembre 2021. Ils se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>1 751 980</b>	<b>1 557 346</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 505 656	1 354 165
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	246 324	203 181
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>168 600</b>	<b>420 086</b>
Banque centrale	146 367	408 797
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	22 233	11 289
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>1 583 380</b>	<b>1 137 260</b>

### **Note sur les événements postérieurs à la date de clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 17/03/2023. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2022 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires de Banque Attijari de Tunisie*

## **Rapport d'audit sur les états financiers consolidés**

### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque Attijari de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, tels qu'ils sont joints au présent rapport, font apparaître un total de bilan consolidé de **11 740 522 KDT** et un bénéfice net de **196 294 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Banque Attijari de Tunisie, **sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2022**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédem

## Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### *1- Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle*

#### ➤ **Risque identifié**

De par son activité, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions prévues par la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, le groupe Banque Attijari de Tunisie peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 7 181 377 KDT, représentant 61% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 655 694 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note aux états financiers n°II-4 « Autres principes comptables d'évaluation et de présentation », ainsi que dans les notes explicatives n°1-3 « Créances sur la clientèle ».

#### ➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation de la Banque Centrale de Tunisie,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,

- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2023-02 du 24 février 2023.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## 2- Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

### ➤ **Risque identifié**

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2022 à 787 697 KDT et représentent 79% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers II.4.11 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et II.4.13 « Règles de prise en compte des produits », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par les systèmes d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

### ➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

## **Observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note « II.4.5. Provision Collective » des états financiers qui décrit l'impact du changement des paramètres de détermination des provisions collectives.

En effet, la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 février 2023 a apporté des changements à la méthode d'estimation des provisions collectives constituées pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective.

Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 16 425 KTND au titre de l'exercice 2022, amenant le total de ces provisions collectives à 71 750 KDT au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## **Rapport du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée ; ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

**Tunis, le 29 Mars 2023**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Cabinet M.S.Louzir, membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited**

**Noureddine HAJJI**

**Jaouhar BEN ZID**